

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1257**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2023-1237**  
**DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 10 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1257 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles N° 2023-1237 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
  - préciser qu'au niveau des immeubles assujettis construits avant 1940, l'application vise les bâtiments principaux seulement et non les bâtiments accessoires;
  - prévoir la possibilité de fournir un plan identifiant la construction à être totalement ou partiellement démolie plutôt qu'un certificat de localisation pour le dépôt de la demande.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 14 août 2023 à compter de 19 h 55** à la salle du conseil située au 5<sup>e</sup> niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2023-1257 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1257 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023  
et publié le 19 juillet 2023



Angèle Tousignant, greffière